

**MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 15/02/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021-26

OBJET : ERRATUM - REGULATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES PLASTIQUES

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

La stratégie nationale de tests, portée par les laboratoires de biologie médicale (LBM) pourrait être freinée par des difficultés d'approvisionnement. En effet, des signaux de tension sont rapportés par les utilisateurs concernant des difficultés d'approvisionnement, en consommables plastiques principalement utilisés pour la préparation du prélèvement et également lors de la technique d'analyse : cônes à filtre (cônes pour micropipette) et microplaques. Aussi, les fournisseurs et distributeurs, sollicités à plusieurs reprises par le centre de crise sanitaire en lien avec la DGE, ont confirmé ces tensions du fait d'une demande nettement supérieure à l'offre les conduisant à pratiquer une politique de contingentement de leur distribution vers leurs clients.

Dans un objectif de réponse à l'urgence, la doctrine générale d'organisation de la réponse sanitaire est à mettre en œuvre avec la mise en place d'un schéma de priorisation des approvisionnements en fonction des activités de dépistage jugées critiques pour le suivi de la COVID et d'autres pathologies nécessitant une prise en charge non différée.

Cette organisation est d'abord conduite dans le cadre d'une solidarité intrarégionale, reposant sur une mobilisation sous l'égide de l'ARS de l'ensemble des ressources matérielles de la région et sur toute la région. Dans un second temps une solidarité interrégionale voire nationale, sous supervision du centre national de crise sanitaire, est mise en œuvre conduisant à l'apport de renforts matériels.

Nous demandons aux LBM et aux ARS d'évaluer différents points :

- Qu'une entraide inter-laboratoires/établissements est envisageable :

l'application <https://consommables.fabrique.social.gouv.fr> via l'onglet « Consommables » pourra permettre d'inventorier et de suivre les stocks de ces matériels au sein des LBM publics, privés ; (le guide actualisé de cette application est téléchargeable à cette adresse https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_epi_stocks.pdf) ;

pour toute interrogation/question, les utilisateurs peuvent écrire à la BAL ccs-enquete-cap-diag@sante.gouv.fr ;

les codes d'accès de l'application seront envoyés aux laboratoires utilisateurs et ceux-ci seront transmis également aux ARS.

- De vérifier que les LBM ont la possibilité de commander auprès d'autres fournisseurs des références compatibles ;
- Il est demandé aux LBM d'optimiser l'utilisation de ces consommables autant que possible, notamment pour les phases qui ne nécessitent pas l'utilisation impérative de consommables uniques ;
- En cas d'impossibilité de mobiliser ces trois leviers permettant un approvisionnement suffisant, et pour assurer une régulation des demandes, l'ARS centralisera les commandes non honorées des LBM en difficulté pour réaliser leurs activités jugées indispensables ;
- L'ARS pourra ainsi contacter les fournisseurs pour réguler et aider à la priorisation des commandes régionales.

Par ailleurs, en cas de difficultés régionales persistantes, le CCS sera mobilisable pour une aide supplémentaire par le biais d'une priorisation en urgence des commandes auprès des fournisseurs.

Ce dispositif permettra de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et nationale.

Nos équipes restent à votre disposition pour échanger sur toutes nouvelles remontées de tension,

Merci à tous de votre collaboration active.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé